

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2^e.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 16 octobre.



Le Censeur a publié, il y a déjà quelques jours, un article relatif aux travaux de la session du conseil municipal de la Guillotière, article écrit avec beaucoup de modération et dans lequel l'auteur a cru devoir blâmer quelques actes de l'administration de M. Leguillier, maire de cette commune. Quoique cette critique fût conçue en termes très mesurés, la susceptibilité, fort irritable à ce qu'il paraît, de M. Leguillier s'est trouvée blessée, et ce magistrat vient d'adresser au *Courrier de Lyon* une lettre dans laquelle il se plaint du style tudesque de son adversaire, du cynisme de sa malveillance, et lui reproche en même temps de poursuivre une idée fixe et de voir partout l'influence des jésuites.

Nous n'avons pas mission de répondre à toutes les gentillesses municipales de M. Leguillier ; celui de nos amis auquel appartient l'article qui a si vivement excité la bile de M. le maire de la Guillotière se chargera de ce soin, et nous croyons pouvoir garantir d'avance à nos lecteurs qu'il sera en mesure de prouver la vérité de toutes ses assertions. Mais il est un point sur lequel nous pouvons répondre nous-mêmes, car la lettre de M. Leguillier est, comme on va le voir, la justification la plus complète des reproches qui lui ont été adressés.

Dans cette lettre, M. Leguillier dit : *qu'une croix qui se trouvait sur un emplacement devenu voie publique ait été déplacée comme obstacle pour être rétablie sur un autre point où elle deviendra ornement, on voit encore là du jésuitisme !* Et nous ajoutons, nous : on a raison, car il y a dans la phrase que nous venons de citer un mensonge à la fois et une restriction mentale. Il y a mensonge, en effet, parce qu'il n'est pas vrai que la croix dont il est question ait été déplacée comme faisant obstacle à la voie publique ; cette croix, tout le monde le sait et nous l'avons annoncé nous-mêmes dans le temps, a été renversée par plusieurs habitants de la Guillotière qui y ont vu à tort ou à raison un emblème du jésuitisme. En second lieu, il y a restriction mentale, parce que parler de cette même croix, sans dire que c'est une croix de mission, plantée par les jésuites de la branche aînée, c'est recourir à l'une de ces ruses pieuses enseignées par Escobar, le fondateur et le père du jésuitisme. Nous conseillons donc à M. Leguillier d'y regarder une autre fois de plus près avant de se plaindre de notre mauvaise foi.

LETTERE DE PARIS.

Jamais la politique intérieure n'a pris de vacances plus complètes que celles qu'elle savoure cette année. Nos hommes d'état sont paresseux avec délices. Il faut en convenir, ils ont conduit à fin de rudes et nombreux travaux. Tout se repose jusqu'à l'ouverture des débats du procès-Fieschi. Mais en dépit de tout cet étalage de loisirs, malgré cette affectation de quiétude, une sourde agitation trouble le sommeil politique ; rêves ou réalité, songes ou vérités, les inquiétudes s'annoncent en minant sourdement ce simulacre de tranquillité et cette solidité apparente.

Au-delà des Pyrénées c'est la voix du peuple proclamant la liberté, à la lueur de l'incendie des couvens ; sur le sol britannique, c'est O'Connell, avec sa parole si âpre, si puissante, si fougueuse ; en France, c'est M. Odilon-Barrot mettant à nu les longues et flagrantes déceptions auxquelles nous sommes en butte depuis 1830.

De telle sorte, que ce triple faisceau d'indépendance attaqué à la fois tout le système absolutiste. En Espagne, l'inégalité de répartition des fortunes a soulevé les masses contre l'indépendance de l'usurpation monacale ; en Angleterre, l'injustice des prétentions aristocratiques est le point de thèse de l'opposition populaire ; en France, on s'indigne de voir anéantis tous les fruits d'une révolution faite par le pays, pour le pays ; une double conquête devait être sacrée : le jury et la garde nationale. L'un appelé à la conservation morale, l'autre préposé à la conservation matérielle des intérêts positifs. L'armée et la police ont remplacé la garde nationale ; la juridiction permanente de la chambre des pairs a détrôné le jury.

Et vraiment, c'est pitié que de voir l'état auquel est réduit le cabinet doctrinaire ; rien ne peut le rassurer ; sa majorité qui n'a quitté les bancs des deux chambres que pour se disséminer dans les conseils-généraux, le zèle des états-major, les caresses diplomatiques, la fougue des parquets, l'arsenal des lois nouvelles contre la presse ne lui suffisent plus. Dans les salons et dans les bureaux, on en est encore aux mêmes plaintes. Du ton le plus lamentable, chacun s'écrie : « Nous sommes désarmés ! » On s'aperçoit enfin qu'il n'y a pas de masse contre les idées ; elles sont invulnérables.

Dès à présent, on peut juger l'effet des lois nouvellement votées. Elles ont porté un trouble secret dans les hautes et dans les basses régions de la société. Au sommet, on s'indi-

gne de l'exclusion dans laquelle la presse a relégué ceux qui, au sein même du gouvernement constitutionnel, ont la prétention d'agir par eux-mêmes et d'imprimer aux affaires leur propre mouvement.

Ailleurs, ce que l'insurrection et l'opposition elle-même n'avaient pu parvenir à persuader aux masses, est devenu clair, patent, évident, manifeste à tous les yeux : on a été trompé. La restauration avait humilié le pays dans son honneur national ; c'est dans son amour-propre que la doctrine l'a froissé. Lequel vaut le mieux ?

L'intimidation n'a effrayé personne. Un fait, peu important en apparence, a jeté l'alarme dans le camp ministériel. La manière dont la presse a dévoilé et attaqué l'orgie de Grandvaux, a prouvé à tous les potentats de la doctrine que la presse n'avait pas encore abdiqué ; la colère a été grande contre les indiscretions qui ont ainsi porté la lumière dans cette saturnale. Nous pouvons affirmer cependant que tout n'a pas été dit ; il n'était même pas possible de tout dire, tant les choses ont été loin poussées. Nous n'ajouterons qu'un épisode à ceux qui ont déjà été rapportés. Pendant le charivari que l'on a donné à Grandvaux à MM. Thiers, Persil et Duchâtel, les enfans de M. Vigier avaient cru pouvoir venir se mêler aux illustres tapageurs. Ce que voyant leur père, ils les réprimanda fortement, et bien il fit ; car à peine les eut-il envoyés se coucher, que M. Thiers, hissé sur deux chaises, montra par la fenêtre, entre deux lumières, en guise de transparent, cette partie de son être qu'Arnal appelle le bas des reins. Cet acte de *sans-culotisme* fut fort applaudi. M. Guizot est surtout furieux contre ces faits de dissolution ; il se plaît à répéter qu'il y a là l'oubli de toute morale. A quoi M. Thiers répond que la morale de M. Guizot n'est qu'une gastrite : « Ce n'est pas sa conscience qui le rend sage, ajoute-t-il, c'est son estomac. »

D'autres préoccupations se joignent à ces ennuis ; un propagandisme militaire s'infiltre peu à peu dans les masses des armées du nord, et des symptômes de carbonarisme se manifestent en occident. On est fort inquiet de ces dispositions.

On parle hautement des fêtes qui doivent faire resplendir cet hiver ; encore des polltrons qui chantent pour faire croire à un courage qu'ils n'ont pas ! On ne fait tant de bruit que par la peur qu'on a d'être réduit à l'isolement et à l'ennui. Les voyageurs que la province envoie à Paris retournent dans leurs départemens ; ils ne rapportent de la capitale que des impressions de malaise et d'inertie ; la Bourse seule conserve parfois une activité factice. La cour est plus triste que la ville ; il n'est plus question du voyage de Fontainebleau ; il y a maintenant des boudeurs jusque dans l'intérieur du palais. La question religieuse est celle qui divise tous les esprits de la domesticité.

Le mouvement industriel est plutôt comprimé qu'arrêté ; il y a même dans les capitaux un certain désir d'activité amené sans doute par la fatigue et les dommages d'une stagnation trop prolongée.

La littérature chôme chez les libraires, aucune production remarquable ne s'est montrée depuis long-temps. Au théâtre, au contraire, on redouble d'efforts. La bouffonnerie seule a toutefois obtenu des succès saillans. Le théâtre Français, qui semble vouloir reconquérir le rang dramatique qu'il occupait, répète sans relâche le *Don Juan* de M. Casimir Delavigne. Cet ouvrage, dont on parle généralement avec enthousiasme, est, dit-on, fort long, il dure plus de cinq heures. Mais le cinquième acte est admirable, s'il faut en croire la rumeur des coulisses. Lors de la dernière répétition, celle d'hier, M. Casimir Delavigne, après avoir distribué à chaque acteur et à chaque actrice un juste tribut de félicitations et de remerciemens, a succombé à son émotion, il a fondu en larmes !

On assure que cet ouvrage n'a pas été censuré, M. Delavigne ayant annoncé nettement qu'il le retirerait plutôt que de passer sous les fourches-caudines de la rue de Grenelle. Par ordre supérieur, on s'en est remis à sa parole. — *Cosimo*, représenté hier à l'Opéra-Comique, n'a obtenu qu'un succès médiocre ; c'est tout ce que cette pièce méritait.

R. E.

ENCAISSEMENT DU RHONE AU MIDI DE LYON.

Le Rhône vient de sortir de son lit, et les dispositions de l'atmosphère semblent annoncer que ce ne sera pas la seule crue qu'il éprouvera cette année. Cette idée n'est pas rassurante pour les Lyonnais qui ont à cœur la prospérité future de leur cité ; car si nous avions effectivement un hiver pluvieux et des débordemens nombreux, il serait à craindre que le fleuve ne quittât entièrement toute la partie de la ville en aval du pont de la Guillotière. On sait avec quelle rapidité il détruit la portion de terrain qui l'arrête derrière la fabrique connue sous le nom de la *Vitriolerie*, et l'on pourrait calculer à peu près combien il faudra de crues pour renverser ce dernier obstacle. Après cela la partie méridionale de la

ville sera totalement abandonnée par le Rhône, et tous les propriétaires de maisons depuis la place de la Charité jusqu'à la pointe de Perrache auront de beaux remerciemens à adresser soit au conseil municipal, soit au conseil de préfecture, soit aux projets des ingénieurs, car en vérité nous ne savons qui accuser positivement d'une négligence si inconcevable !

Voilà plus de six ans qu'une digue commencée à grands frais a été abandonnée sans que jamais nous ayons pu savoir pour quel motif. Nous n'examinons pas ici si le travail a été bien ou mal conçu, ignorant d'ailleurs quels étaient les moyens proposés, pour le terminer, par l'ingénieur qui l'a commencé, mais nous voyons les faits : cette digue pouvait et devait être finie dans les six années qui se sont écoulées depuis son abandon : pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Nous répondra-t-on que les fonds ont manqué ? Mais pour admettre cette excuse, il faudrait nous démontrer que ceux qui devaient veiller à cet achèvement ont fait tous les efforts possibles pour en obtenir. Quoiqu'il en soit, nous le répétons, la partie méridionale de la ville est menacée d'un abandon prochain du fleuve, abandon qui lui causera un préjudice immense. Il ne faut pas croire d'ailleurs que les propriétaires seuls de cette partie de la ville soient intéressés à ce que le quai du Rhône soit rendu à la navigation. Cet état de choses peut convenir aux propriétaires de maisons situées sur la Saône ; mais il est certainement nuisible aux intérêts du reste des citoyens.

Encore une fois, nous n'accusons personne individuellement, nous signalons des faits graves que toutes les autorités semblent d'un commun accord abandonner au hasard. Il est pourtant impossible que la ville de Lyon et le gouvernement lui-même ne prennent pas tôt ou tard des mesures pour ramener le Rhône et le maintenir le long des quais de Perrache. Or, qu'arrivera-t-il quand le mal qui s'accroît chaque jour sera double ou triple de ce qu'il est aujourd'hui ? Il faudra avoir recours à des impôts extraordinaires ou à des emprunts ; et tous les citoyens à qui les lois actuelles ferment la bouche sur l'intérêt commun, seront forcés à payer la négligence ou l'incurie du petit nombre auquel tout a été livré. Quant à nous, nous croyons remplir un devoir en appelant l'attention de nos lecteurs sur des faits qui nous paraissent de la plus haute importance.

On parlait beaucoup hier à la Bourse d'une faillite qui peut avoir les conséquences les plus graves pour la place de Lyon, et dont on faisait monter le passif à plus de quatre millions. Nous ne croyons pas devoir entrer aujourd'hui dans d'autres détails à ce sujet ; on conçoit quelle circonspection nous est imposée sur une matière aussi délicate.

Hier soir le beau temps a permis d'observer à Lyon la comète de Halley. Aussi la plupart des places et des quais de notre cité étaient-ils remplis de curieux qui venaient contempler l'astre dont l'apparition était annoncée depuis si long-temps. Cette comète a une chevelure fort longue, mais moins lumineuse cependant que celle la comète de 1811.

Depuis quelque temps les hommes employés au service d'un des bateaux à vapeur sur le Rhône, nourrissaient une haine violente contre le mécanicien du même bateau. Celui-ci l'avait, dit-on, provoquée par la dureté et la sévérité qu'il apportait dans ses rapports avec eux.

Il y a trois jours, le bateau voguant auprès d'Avignon, un complot éclata contre le mécanicien qui fut jeté au Rhône, et a péri victime de cet attentat.

La justice a fait arrêter les coupables et a commencé une instruction. (L'Épingle.)

Un pont a été emporté sur la route de Belley à Nantua ; c'est le vieux pont d'Artemare sur le Suran.

On parle d'une prochaine promotion dans l'ordre de la Légion-d'honneur ; M. Suzet, qui a si bien gagné ses éperons dans les derniers mois de la session, se trouve compris dans la liste des candidats. (Le Réparateur.)

Le *Bulletin des Lois* publiait hier une ordonnance royale contresignée Thiers, et annulant la délibération du conseil général des Côtes-du-Nord qui s'était permis, dans son adresse au roi, d'improver les derniers actes législatifs. Le motif de cette mesure d'exception est fondé sur un article du code qui défend aux conseils généraux de s'occuper de matières politiques.

Il nous semble que, pour être conséquent avec lui-même dans ses empressemens à faire exécuter la loi, le ministère aurait dû annuler aussi les délibérations de ceux des conseils généraux qui ont émis un vote approbatif du système d'inti-

midation, car enfin l'acte de ces derniers rentre aussi bien dans le domaine de la politique que celui qui vient de se trouver frappé de la réprobation ministérielle.

RÉFLEXION SUR LE MOMENT PRÉSENT.

« L'affreux attentat qui a consterné la France a porté dans tous les esprits je ne sais quelle stupeur et quel trouble, qui me force de demander l'indulgence des lecteurs, pour les pensées peut-être incohérentes que je viens leur offrir. Ce n'est pas que les amis de la liberté aient à redouter pour la noble cause qu'ils défendent les perfides insinuations de ceux qui voudraient rendre la nation entière soliditaire d'un forfait exécrable, dont elle est certes plus indignée qu'eux. L'on cherche en vain à spéculer sur l'assassinat pour rattacher aux principes les plus respectables, le crime le plus lâche et le plus odieux. En vain l'on essaye de reporter sur les défenseurs purs et courageux du peuple et des lois l'horreur qu'inspire un assassin.

« Cependant, j'en conviens, cet événement funeste m'enlève une idée consolante, dont j'aimais à m'entretenir avec orgueil et avec bonheur. En contemplant les tentatives étranges de nos ministres pour bouleverser nos institutions, je me disais que ces tentatives étaient d'autant plus insensées, que l'ordre, la paix, le calme le plus rassurant régnaient en France; qu'aucune violence, aucune infraction aux lois ne motivaient les changements dont on nous menaçait tout-à-coup, et que cette guerre aux droits de la nation était sans motifs, sans excuse, sans prétexte.

« Assurément le crime d'un forcené, qui paraît avoir été frappé d'une idée fixe, devenue en lui une effroyable démente, ne prouve rien contre la sagesse nationale, que je me plais à admirer. Quand il serait vrai que ce misérable fanatique répéterait, sans les comprendre, quelques phrases de nos philosophes, ou quelques lambeaux du *Contrat social*, ce qu'il y a de sublime dans la philosophie éclairée et ce qu'il y a de juste dans le *Contrat social* n'en serait pas moins sublime et moins juste; Ravaillac poignardait en citant l'Evangile, et l'Evangile n'a pas été flétri pour cette profanation sacrilège.

« L'horrible attentat qui vient d'être commis semble pourtant donner un caractère plus sombre et plus révoltant aux dissensions qui nous divisent. Déjà les passions s'en emparent, l'esprit de parti s'en prévaut, à travers des démonstrations de douleur, qui seraient si naturelles et si respectables si elles étaient pures de tout calcul : mais on y voit percer je ne sais quelle *joie amère et féroce*; tant il est vrai que tout ce qui trouble l'ordre établi, tout ce qui sort les peuples de la route régulière et accoutumée, tout ce qui, surtout, introduit le crime dans la sphère où ne devraient s'agiter que les opinions, est déplorable pour la liberté.

« Il faut néanmoins rassembler nos pensées. Le pouvoir nous y invite, ou, pour mieux dire, il nous y contraint. Il ne ménage ni l'attendrissement, ni la douleur publique. On dirait qu'il ne voit, dans les émotions les plus profondes, que l'objet d'un calcul habile et d'une adroite spéculation; et tandis que nous ne voudrions que gémir, il nous condamne à nous défendre.

« Le lendemain du jour qui a porté le deuil dans toute la France, le ministère a proposé *trois projets de loi*. Par le *premier* il fait de nos élections une cérémonie vaine et illusoire. Par le *second*, il détruit la *liberté de la presse*, seule garantie du faible contre le fort. Par le *troisième*, il nous ravit la *liberté individuelle*, c'est-à-dire, il met la sûreté, la propriété, l'industrie, l'existence entière de tous les citoyens à la merci de l'autorité.

« Si l'infâme assassin s'était échappé à la faveur des ténèbres, je comprendrais que des recherches rapides, vigilantes, et momentanément contraires, peut-être à la lenteur des formes, eussent paru justifiées par la nécessité de saisir le coupable, de connaître ses motifs, ses relations, ses amis, ses complices. Mais le criminel est dans les fers; il est sous la main de l'autorité. Elle peut remonter à ses liaisons, à ses habitudes; le suivre dans sa carrière passée, savoir s'il assistait à des conciliabules, s'il se rendait à des conférences mystérieuses, connaître qui le recevait, qui le saluait, qui le dirigeait, qui l'encourageait. Et c'est avec tous ces moyens de découvrir ce funeste secret, que les ministres veulent punir la France entière de leur défaut de pénétration. Ils trouvent plus simple de faire planer la chance des *détentions arbitraires* sur un grand nombre d'hommes, plutôt que de recourir, à force de soins, à en démasquer un seul!

« C'est dans ce but qu'ils demandent une puissance discrétionnaire; c'est-à-dire que long-temps après que tout sera examiné, approfondi, dévoilé, quand le jugement sera prononcé, l'arrêt exécuté, et par conséquent les complices connus et atteints; alors les citoyens dont l'innocence sera évidente, se verront encore, dans toutes les communes de France, à la merci des dénonciateurs et des autorités subalternes, empressées par zèle et forcées par intérêt à accueillir toutes les dénonciations. Il faudra donc que tout le royaume soit livré à la discrétion des fonctionnaires intérieurs, plus vexatoires dans leur surveillance, et plus drongereux dans leur despotisme!

« Il faudra que le commerçant, le spéculateur, le propriétaire, l'artisan, le manufacturier, le savant, etc., puissent être arrachés de leur domicile, jetés dans les cachots, et ramés par une détention prolongée! Il faudra que les familles puissent être plongées dans la consternation, les leurs domestiques brisés, les transactions industrielles suspendues, les créances frustrées, parce que leurs débiteurs auront été suspects! Voilà les effets et la suite de la loi.

« Si dans l'un des ouvrages publiés depuis que la presse est devenue libre, on trouvait une seule provocation à l'assassinat, je comprendrais qu'on voulût faire porter à la liberté de la presse la peine du crime qu'elle aurait causé.

« Quels que puissent être d'ailleurs, dans tous les partis, les torts d'écrivains amis du scandale, aucun n'a prêché le meurtre; alors l'horrible attentat commis par un misérable ne doit pas leur être imputé! Et c'est pourtant ce que font les ministres. Ils appellent la liberté de la presse la cause première du malheur qui vient de nous accabler.

« Ainsi, sans aucune preuve, sur une simple assertion dénuée de preuves, la plus précieuse des garanties que nous aurait données la charte nous serait enlevée : la presse, à peine libre, serait enchaînée, mais nous aurions encore tous les inconvénients de sa liberté, de sa licence, sans en avoir les avantages; car, il ne faut pas s'y tromper, la presse asservie n'est pas simplement un instrument de défense et de réclamation dérobé aux citoyens, c'est un instrument de diffamation et de dommage confié à la puissance ministérielle, et que cette puissance transmet, avec une dédaigneuse insouciance, à ses agents les plus abjects.

« Ainsi, nous verrons se renouveler le monopole de l'outrage établi par la loi dans l'antichambre des ministres, et la réputation des citoyens les plus recommandables et les plus éclairés traînée dans la fange par des calomnieux stipendiés. Je ne parlerai point ici du projet de loi sur les élections. Cet amalgame informe et compliqué de dispositions contradictoires et astucieuses; cette tentative impuissante pour reconstituer une aristocratie qui n'existe

point et ne peut exister; cet effort bizarre en deux sens opposés, l'un pour faire illusion au peuple par des formes populaires, l'autre pour tromper l'oligarchie elle-même, qu'on veut se donner l'air de favoriser; en un mot, cette préméditation de duper à la fois toute la nation, tous les intérêts et toutes les classes, exige un examen plus approfondi.

« Je me borne à déclarer que j'aimerais mieux la suppression totale de toute représentation nationale en France, parce que l'absence de toutes les formes représentatives vaut cent fois mieux qu'une représentation illusoire, et que si les assemblées qui exercent pour elles-mêmes un pouvoir illimité, sont redoutables par leur violence, les assemblées qui l'exercent au profit de quelques hommes ne sont pas moins redoutables par leur servilité.

« Des chambres librement élues et investies de prérogatives fixes et restreintes, seraient un grand bienfait de la civilisation; mais c'est dans sa colère que le ciel donne aux peuples le *sénat de Tibère* ou le parlement de *Charles II*.

« Tels sont les projets de loi du ministère au moment où l'affliction commune devait pénétrer toutes les âmes et rallier tous les esprits. Jamais aveuglement fut-il plus étrange, jamais opiniâtreté plus inexorable. Je voudrais donc, je le déclare, que le ministère revint sur ses pas. Son intérêt évident et, ce qui devrait être à ses yeux plus que son intérêt, son devoir, car son devoir est de ne pas exposer la sûreté du trône, n'est-ce pas de se rallier à l'opinion publique et à la nation?

« Atteindra-t-il ce but par des lois d'exception, dont le nom réveille de si tristes pensées, et rappelle de si funestes époques? Atteindra-t-il ce but en enlevant au peuple français celle de ses institutions qui lui est la plus chère? Ce ministère ne voit-il donc pas quels sont ses ennemis véritables?

« Qu'il profite de cette leçon, si solennelle et si profondément instructive. D'une part, l'animosité, la vengeance, les ambitions personnelles, si impatientes et si farieuses, que la prudence même ne leur permet pas la dissimulation; de l'autre côté, des principes aussi favorables à la monarchie qu'à la liberté, et des principes plus favorables à la dynastie régnante qu'à toute autre dynastie; car nous savons, et par l'histoire et par plus d'un exemple, tout ce qu'il en coûte pour fonder de nouvelles dynasties. Que d'intérêts froissés, que de dépenses inévitables, de précautions, de vexations et de tyrannies nécessaires, lorsque la dynastie régnante se déclare par elle-même gratuitement en guerre contre la liberté.

» BENJAMIN CONSTANT. »

Février, 1820.

(Extrait de la *Minerve Française*, t. ix, pag. 97 de la 10^e livraison du mois de février 1820.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Toutes les nouvelles de Biscaye, de Navarre, d'Aragon et de Catalogne sont aujourd'hui favorables au parti libéral; les municipalités de Barcelone, de Saragosse et des villes voisines, ont adopté des mesures tendant à recruter promptement l'armée nationale et à seconder l'activité que déploient enfin les généraux d'Isabelle.

Si la guerre civile cesse de désoler le nord de la Péninsule, si la révolution espagnole ne meurt ni des mains de Marie-Christine, maîtrisée par les cortès, ni des mains du prétendant, vaincu par les efforts réunis de l'armée royale et des milices provinciales, il faudra bien que les doctrinaires se résignent à la voir vivre et prospérer et que, renouçant à se mêler des affaires de nos voisins, ils consacrent tous leurs soins à notre bonheur!

On lit dans le *Journal de Paris*:

« Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 12, annonce ce qui suit :

« M. Galiano et autres libéraux exaltés font partie de la commission nommée pour rédiger le projet de loi électorale.

« Une junte de défense et d'armement a été instituée à Saragosse par le général Serano.

« Le colonel Noguera a battu à Horta 4,500 hommes commandés par Quilez, et leur a tué une centaine d'hommes; il a été blessé en les poursuivant.

« La garde nationale est réunie en une division commandée par le brigadier Lopez. Le général Sévane et inspecteur-général.

« Le 6, don Carlos étant à Estella. Le manque de fonds se fait sentir dans son parti.

« Une lettre de Bayonne, en date du 9, annonce que Mina est parti de Pau, la vieille, pour se rendre en Catalogne. Elle ajoute que le comte Las-Navas résiste toujours; qu'une junte des quatre royaumes d'Andalousie s'est formée à Andujar, et que cette nouvelle a répandu de l'inquiétude à Madrid.

« Cordova a massé ses troupes entre Pampelune et Puente-de-la-Reyna.

« Le bruit s'est répandu sur la frontière qu'un renfort de deux à trois mille hommes commandés par le brigadier Lasanza, venait d'arriver à Figueras. »

Des lettres de Madrid du 3 annoncent que le ministère compte envoyer incessamment à l'armée du nord un renfort de 40,000 hommes.

On lit dans le *Journal des Débats*:

Les ravages du choléra dans nos possessions du nord de l'Afrique avait fait suspendre les préparatifs de l'expédition projetée contre Abd-el-Kader. L'état sanitaire de ces contrées s'étant amélioré, et la maladie ayant entièrement disparu des points occupés par nos troupes, M. le gouverneur-général a poursuivi les préparatifs commencés, en annonçant que les circonstances étaient on ne peut plus favorables pour agir contre l'émir de Mascara.

En conséquence, le ministre de la guerre a, dès le 2 octobre, donné l'ordre de faire embarquer aussitôt que possible les régiments d'infanterie et d'artillerie qui doivent concourir à l'expédition dont il s'agit; et, dans le but de hâter encore leur départ, le ministre envoie un de ses aides-de-camp à Port-Vendre. Cet officier supérieur accompagnera en Afrique les troupes de l'expédition, et les suivra pendant toute la campagne.

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.

Mouvement de la population du 1^{er} au 15 octobre 1835.

Effectif au 30 septembre :

81 Hommes et 109 Femmes, Total, 190

Admis pendant la quinzaine :
5 Femmes et 6 Hommes, 11

Total, 201

Sortis pendant le même temps :

1 Homme et 1 Femme, 1

Effectif au 15 octobre :

86 Hommes et 114 Femmes, Total, 200

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 14 octobre.

La disposition morale de l'armée continue à préoccuper vivement le ministère qui s'efforce de voir l'esprit d'indépendance se glisser peu à peu dans les rangs de ces soldats considérés par les doctrinaires comme leurs plus fermes soutiens. C'est en vain que depuis le mois d'avril on cherche à faire de l'intimidation en punissant sévèrement tous les délinquants. La propagande s'étend et menace d'enivrer l'armée tout entière.

— Une commission nommée par l'Académie de médecine a fait hier l'examen de plusieurs cadavres conservés par la méthode de M. Gannal. L'état de conservation a été trouvé très satisfaisant et il est probable qu'avant peu de temps le procédé de M. Gannal sera employé dans les amphithéâtres de chirurgie.

— Le *Journal de Paris* a nié hier soir l'existence d'un complot contre la vie du roi, qui devait recevoir son exécution sur la route de Fontainebleau. La feuille ministérielle aurait dû alors nous indiquer le motif qui a pu autoriser l'arrestation d'un certain nombre de personnes tant à Fontainebleau qu'à Charenton.

— Le *Moniteur* publie la convention additionnelle conclue, le 2 août dernier, entre la France et le grand-duché de Bade pour le service des postes.

— On se rappelle que M. Guillard, rédacteur en chef de la *Gazette des Ecoles* a été suspendu de ses fonctions de professeur de mathématiques au collège royal de Louis-le-Grand, condamné à la prison et à l'amende. Depuis cette époque, cet honorable citoyen, qui n'a d'autre tort que celui de ne pas partager les opinions politiques des doctrinaires, n'a pu encore obtenir le pardon du rancuneux M. Guizot; c'est en vain que les pères et les amis du ministre se sont employés pour le fonctionnaire disgracié, M. Guizot est resté inflexible et a condamné M. Guillard à mourir de faim, lui et sa nombreuse famille.

— Lorsque M. Thiers présenta, en 1834, la loi sur les douanes : il déclarait : « qu'une réduction d'un tiers sur le droit des houilles, en amenant une amélioration de prix de six à sept sous sur la frontière de mer, ferait, à coup sûr, baisser les houilles anglaises assez pour ruiner nos principaux établissements. Deux mois après, le parlement anglais abaissait le droit de sortie sur les houilles et produisait ainsi une baisse de huit sous. Depuis dix-huit mois que cet acte est consommé, nous ne nous sommes pas aperçus que la prédiction de M. Thiers se fût réalisée.

— M. V. de St.-M. a été confronté aujourd'hui avec plusieurs ouvriers de l'établissement Lefebvre chez lequel travaillait Caze. Ils ont tous parfaitement reconnu l'accusé pour l'individu qui venait souvent chercher leur camarade.

Il paraît d'ailleurs résulter de l'instruction que l'infortuné Caze ignorait complètement la source où M. V. de M. puisait les lettres de change qu'il lui faisait encaisser.

— M. le baron Maurice Haber, gendre de M. Worms de Rumilly et agent avoué de don Carlos, est en ce moment à Paris.

Les journaux anglais et français ont déjà eu l'occasion de signaler les menées de ce diplomate, tant à Londres qu'à Paris.

— Le *Progressif du Midi* est poursuivi en ce moment par le parquet de Nîmes pour un article intitulé : *Esquisse du juste-milieu*.

— La réconciliation entre M^{me} Damoreau et l'Opéra a enfin été opérée à la grande satisfaction des nombreux admirateurs de notre célèbre cantatrice. Voici les articles du traité de paix conclu entre M. Duponchel et M^{me} Damoreau : 10,000 f. d'appointements fixes, 500 f. de feux, deux mois de congé.

Le directeur de l'Opéra a pris aussi l'engagement de faire jouer M^{me} Damoreau au moins 60 fois dans le cours de dix mois.

Cette obligation est une bonne fortune pour nous autant que pour l'actrice.

— M. O'Connell, ayant été invité à un dîner patriotique par les électeurs de Dublin, les a priés d'ajourner ce banquet jusqu'à son retour de la campagne; il espère qu'à cette époque le rapprochement qui commence à s'opérer entre les whigs et les radicaux d'Irlande, sera devenu complet et que, prenant le nom de réformistes, ils ne formeront plus, comme dans la Grande-Bretagne, qu'un seul et même parti.

— M. Thiers est arrivé avant-hier à Bruxelles et doit en repartir incessamment.

— La première session des états de Danemarck a été ouverte le 1^{er} octobre : 70 membres seulement assistaient à cette séance.

— Des lettres de Lisbonne démentent la nouvelle de l'entrée d'un corps auxiliaire en Espagne, donnée par les journaux de la frontière.

— Le gouvernement portugais, à l'exemple du gouvernement autrichien, va réduire sa dette par la conversion du 5 p. 100 en 4 p. 100.

— Dona Maria a conféré l'ordre du Christ à M. le baron de Rothschild.

— Le dernier tableau trimestriel des revenus de la Grande-Bretagne, présente une augmentation considérable, comparativement aux recettes du trimestre correspondant de l'année 1834.

Barthélemy, nous disait hier un de ses anciens amis, Barthélemy n'est pas aussi vendu que le dit la presse de l'opposition. Je ne veux vous en donner pour preuve que son dernier poème : et, ce disant, notre homme ouvrit le *Cinquième Anniversaire*. Tenez, poursuivit-il, avouez que, s'il a été payé pour faire l'éloge de la garde nationale, il a bien mal gagné son argent. Voyez en effet après qu'il a loué de l'énergie qu'elle déploya avec Lafayette, lors de l'anniversaire de la révolution (1791), comme il lui reproche finement de s'être éclipse devant la terreur. Elle ne vint point, dit-il,

par une triste erreur,
Seconder l'anarchie aux jours de la terreur ;
Elle conservait pur son blason de famille,
On la vit repaître avec des jours meilleurs.

Voyez encore comme il explique méchamment son histoire en juillet :

Des efforts d'un grand peuple admirez la merveille :
Quelques rares soldats se sont montrés la veille.
ATTENDEZ QUELQUES JOURS, cent mille sortiront
Vêtus de l'uniforme et la cocarde au front.
Le garde nationale est toute réparée ;
Ses droits sont reconquis, SA VIGUEUR S'EST ACCRUE.

Lisez encore plus bas cette phrase ambiguë jetée là comme à plaisir :

Sous les astres sanglants et de juin et d'avril,
Ils sont venus prouver à l'émeute vivante
Que leur jour de colère est un jour d'épouvante, etc.

Nous fûmes forcés de convenir, après ces citations, que M. Barthélemy, dans le temps de la vive opposition qu'il faisait au pouvoir, avait été quelquefois plus franchement hostile, mais jamais plus méchant.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

M. Millet, qui se qualifie d'ancien commissaire de police, et MM. Daré et Guyot, inspecteurs de police, étaient chargés de veiller sur M. Pepin, dans la nuit du 28 au 29 août dernier, lorsqu'il fut transféré dans sa maison pour assister à la fouille faite dans la fosse d'aisance. On sait que M. Pepin trompa la surveillance de ses gardiens ; une instruction fut dirigée contre M. Millet et les deux inspecteurs de police susnommés, et un arrêt de la chambre d'accusation les renvoya tous les trois devant la cour royale, chambre des appels de police correctionnelle, comme inculpés d'avoir, par leur négligence, facilité l'évasion d'un prisonnier inculpé d'un crime emportant peine de mort. Mais, postérieurement à cet arrêt, M. Pepin a été repris.

En conséquence, lorsqu'aujourd'hui MM. Millet, Daré et Guyot se sont présentés devant la cour, le ministère public en se fondant sur l'article 247 du code pénal, s'est désisté des poursuites. La cour a rendu l'arrêt suivant : Statuant en exécution des articles 479 et 483 du code d'instruction criminelle.

Vu l'art. 267 du code pénal, ainsi conçu : « Les peines d'emprisonnement établies contre les conducteurs et gardiens, en cas de négligence seulement, cesseront lorsque les évadés seront repris ou représentés, pourvu que ce soit dans les quatre mois de l'évasion. »

Considérant que Pepin a été repris dans les quatre mois de son évasion, la cour dit qu'il n'y a lieu de prononcer sur la poursuite.

CHRONIQUE.

AFFAIRE FIESCHI.

Le co-accusé Morey, dont les premiers nous avons annoncé la tragique résolution, persiste avec une énergique opiniâtreté dans la détermination prise de se laisser mourir de faim ; et bientôt, s'il faut en croire des renseignements dignes de foi, ce projet aura reçu son fatal accomplissement.

Il y a un mois environ, Morey, qui est âgé de 60 ans, ayant, à la suite d'une confrontation avec Fieschi, refusé pendant plusieurs jours toute espèce de nourriture, on était cependant parvenu, à deux reprises différentes, et en usant en quelque sorte de ruse, à lui faire prendre quelques parcelles d'aliments qui, d'abord, avaient ramené ses forces et permettaient d'espérer qu'il abandonnerait son funeste dessein.

Depuis, Morey, qui, pendant quelques jours, avait en effet montré plus de docilité, et commençait à se rétablir, est tout à coup retombé dans sa première résolution, et bientôt, pour combattre les progrès du mal et introduire dans ce corps débile une nourriture que la bouche persistait à refuser, force a été, malgré la résistance du moribond, de recourir à l'administration détournée d'un moyen thérapeutique dont nous laissons à la sagacité des lecteurs le soin d'apprécier la nature.

Quoiqu'il en soit, ce moyen éphémère n'a pas été longtemps efficace, et Morey, dans l'état de consomption où il se trouve, en proie au délire de la fièvre, et se débattant en quelque sorte au milieu des convulsions de l'agonie, touche en ce moment au terme de son horrible supplice. Les secours de l'art paraissent désormais impuissants, et la position de ce malheureux est à ce point désespérée, qu'alors même qu'il consentirait enfin à prendre de la nourriture, il est fort douteux qu'il lût encore possible de le sauver.

Quant à Fieschi, sa santé est entièrement rétablie, et il ne lui reste de ses blessures que deux larges cicatrices de plusieurs lignes d'étendue, et dont l'une a un demi-pouce de profondeur. Quand on lui parle du dessein de Morey, il refuse d'y ajouter foi, et répond que c'est une histoire faite à plaisir, et que, pour son compte, s'il meurt, il entend bien ne pas mourir de faim. Du reste, Fieschi a individuellement une très haute idée de sa personne et de son crime, et par contre-coup il affecte un profond mépris pour les hommes que l'instruction lui accole comme ses complices, et qu'il appelle ses collègues. « Mes collègues, dit-il dans le langage grossier de ses montagues, mes collègues sono tutti coglioni. »

Un nom célèbre dans l'histoire d'Angleterre, celui de Stafford, vient de fixer l'attention publique à Londres d'une manière assez bizarre.

Dernièrement, un cocher de cabriolet se présenta au bureau de police de Greenwich, et déclara qu'il venait d'amener dans cette ville deux individus dont l'apparence et la conduite lui avaient paru suspectes. Ces individus étaient descendus d'une chaise de poste près de Hyde-Park, à 5 heures

du matin, et avaient loué son cabriolet pour être conduits eux et leurs bagages à Greenwich.

Un officier de police se transporta sur-le-champ à l'auberge où s'étaient arrêtés les deux personnages mystérieux ; il les trouva occupés à boire du grog. Leur costume ressemblait à celui des matelots, et l'un d'eux avait de longs cheveux noirs bouclés, d'épais favoris et un emplâtre de taffetas vert sur l'œil gauche, comme le capitaine Chinchilla dans *Gilblas*. N'ayant pu obtenir de réponses satisfaisantes aux questions qu'il leur adressa, l'officier crut devoir les conduire chez l'inspecteur de police, qui leur fit subir un nouvel interrogatoire.

La voix féminine du prétendu borgne, qui jusqu'alors avait gardé le silence, le fit reconnaître pour une femme. Aux premières questions d'usage, elle répondit : « Mon nom est Jack Wilder (Jeanot l'extravagant), et mon domicile, le monde entier ; » elle ajouta que son compagnon se nommait John Wilder, sans domicile fixe.

L'inspecteur déclara qu'il serait obligé de la traduire par-devant les magistrats. Sur quoi, la dame demanda s'il y avait une loi qui empêchât un sujet anglais d'aller et venir sous tel costume qu'il lui plaisait, lorsqu'il ne faisait pas de mal.

En dépit d'une opposition énergique, l'héroïne de cette singulière aventure fut fouillée ainsi que ses malles. On trouva sur elle plusieurs lettres d'un homme d'affaires, qui lui rappelait avoir payé pour elle plus de 375,000 fr., et la pria, maintenant qu'elle avait atteint sa majorité et allait être mise en possession d'une fortune considérable, de permettre qu'il se remboursât préalablement de ses avances ; dans une de ces lettres on lui demandait s'il fallait acquitter le mémoire de son carrossier pour un équipage qu'il lui avait livré ; on la félicitait d'avoir échappé aux officiers du shérif chargés de l'arrêter pour dettes, et on lui annonçait avoir eu beaucoup de peine à empêcher ses créanciers de faire afficher son signalement à Londres, Douvres et Paris.

Une autre lettre venait d'un prêteur sur gages, et était relative à de la vaisselle plate et à des bijoux précieux que la dame lui avait donnés en nantissement ; elle avait dans ses poches une assez forte somme en or et en argent et vingt-cinq pièces d'un franc, monnaie de France. Ses malles renfermaient quantité d'habillements de femme et divers déguisements.

Après qu'on l'eût débarrassée de ses favoris, elle se revêtit d'habits convenables à son sexe et à son rang, et on la conduisit avec son compagnon devant les magistrats. Là elle déclara se nommer Eliza Stafford et appartenir à une famille distinguée. En conséquence de cette déclaration, l'enquête eut lieu à huis-clos.

Les magistrats ordonnèrent de mettre la belle fugitive en liberté ; mais en même temps ils chargèrent un officier de police de l'escorter jusqu'à une certaine distance de la ville, sur la route de Londres, pour écarter la foule que le bruit de son aventure avait attirée. Son compagnon fut également relâché. On ne pense pas qu'ils soient retournés dans la capitale : ils auront plutôt cherché quelque moyen pour mettre à exécution le projet qu'ils paraissent avoir de passer sur le continent.

PONT DE FRIBOURG.

Dans la dernière séance de l'académie des sciences, M. Arago a communiqué quelques détails sur la construction du pont de Fribourg (Suisse). Nous allons en entretenir nos lecteurs.

La ville de Fribourg est bâtie sur la rive gauche de la Sarine. Cette petite rivière a ses deux bords très-escarpés ; leur hauteur au-dessus du lit est d'environ 200 pieds. Les voyageurs qui se rendaient de Berne à Fribourg avaient donc à descendre une colline de 200 pieds de hauteur pour atteindre un petit pont en bois jeté sur la rivière, et à gravir, immédiatement après, une nouvelle pente de même hauteur, pour arriver au centre de la ville. La traversée de Fribourg, en voiture, était alors de près d'une heure.

Ces difficultés, ces retards semblaient la conséquence irrémédiable des localités, lorsque des esprits hardis imaginèrent qu'il serait possible d'exécuter un pont suspendu qui unirait les sommets des deux coteaux entre lesquels coule la Sarine. Le pont devait passer sur une grande partie de la ville. Ce projet semblait une véritable utopie. Néanmoins, des citoyens zélés et les autorités pensèrent devoir le soumettre à l'attention des ingénieurs de tous les pays. Divers plans furent présentés. Le gouvernement cantonal donna la préférence à celui de M. Challey, de Lyon. En définitive, c'est le plan de notre compatriote qui a été exécuté, sous sa direction immédiate.

Les portes, d'ordre dorique, par lesquels on entre sur le pont, ont 60 pieds de hauteur totale, avec une élévation de voûte de 13 mètres, sur une ouverture de 6. La largeur de la maçonnerie est de 14 mètres ; son épaisseur de 6. Quoiqu'on n'ait employé dans ces constructions que des blocs très-volumineux de roche calcaire dure du Jura, il a paru nécessaire de les unir fortement par des crampons métalliques. Plus de 25,000 kilogrammes de fer ont servi à cet usage.

La largeur de la vallée de la Sarine, dans le point où le pont est construit, ou, si l'on veut, la distance des faces intérieures des portes élevées sur les deux rives ; ou, enfin, car c'est encore la même chose en d'autres termes, la longueur totale du pont est de 817 pieds et demi. Tout le monde concevra qu'on ait hésité à franchir une pareille distance d'un seul jet, et que la pensée de soutenir le pont par son milieu se soit d'abord présentée à l'esprit de M. Challey. Néanmoins, la difficulté d'établir solidement une pile de près de 200 pieds de hauteur, au fond d'une vallée d'alluvion, fit bientôt renoncer à la division projetée. Le pont n'a donc qu'une seule travée : une travée de plus de 265 mètres !

Le plancher est suspendu par des moyens connus aujourd'hui de tout le monde, à quatre câbles en fil de fer qui passent sur la partie supérieure des deux portes. Chacun de ces câbles se compose de 1,200 fils d'environ 3 millimètres de diamètre, et de 347 mètres et demi de longueur. Comme de telles masses auraient été difficiles à manœuvrer et à tendre, on a placé séparément les éléments dont elles se composent. Leur réunion s'est opérée en l'air, par des ou-

vriers qui s'élevaient suspendus, et, hâtons-nous de le dire, sans qu'il soit jamais arrivé le moindre accident. On a calculé que les quatre câbles réunis pourraient porter bien près de 3,000,000 de kilogrammes (60,000 quintaux anciens).

Les quatre câbles trouvent leurs points d'attache, sur l'une et l'autre rive, au fond de quatre puits creusés dans la colline ; dans chacun de ces puits, ils traversent une cheminée cylindrique verticale qui unit trois voûtes massives superposées, encastrées elles-mêmes avec un soin infini dans les rochers environnants ; c'est plus bas qu'ils s'amarrèrent enfin à des blocs de pierre très dures de deux mètres cubes.

Les câbles ne pourraient donc céder qu'en entraînant le poids de ces énormes bâtisses, fortifiées d'ailleurs de toute leur adhérence avec les rochers.

M. Challey commença à se mettre à l'œuvre au printemps de 1832, il l'amena avec lui de France qu'un seul contre-maître habitué à le seconder ; c'est donc avec des ouvriers du pays, inexpérimentés, ou qui du moins n'avaient jamais vu aucun pont suspendu, qu'il se lança dans une entreprise aussi hasardeuse ; et toutefois, le 15 octobre 1834, quinze pièces d'artillerie, attelées de quarante-quatre chevaux, et entourées de trois cents personnes, traversaient déjà le pont et se portaient en masse, tantôt au milieu, tantôt aux extrémités, sans que l'examen le plus attentif indiquât aucune apparence de dérangement ; et, quelques jours après, le passage d'une procession composée de toute la population de Fribourg et des environs, s'effectua avec le même succès, quoique à chaque instant le plancher portât plus de 800 personnes, dont un grand nombre marchaient au pas. Depuis lors, les curieux et les commerçants de tous les pays ont été joindre le témoignage de leur satisfaction à celui des cantons suisses.

Ainsi, bien que l'épreuve définitive que le constructeur s'était imposée, celle de charger le plancher de 100 kilogrammes par mètre carré, ne doive avoir lieu que ce mois-ci, on peut dire que le pont colossal de Fribourg a été exécuté complètement en deux ans et demi.

La dépense totale ne s'est élevée qu'à environ 600,000 fr.

Le seul pont qui, par ses dimensions, puisse être comparé à celui de M. Challey, est le pont dit de Menai ou de Bangor ; il joint l'île d'Anglesea à la côte d'Angleterre : les plus grands bâtiments passent dessous à pleines voiles ; il a été construit par le célèbre ingénieur Telford. Eh bien ! la longueur totale du pont de Menai n'est que de 167 mètres 1/2 (516 pieds) ; c'est 301 pieds de moins que le pont de Fribourg.

Le plancher du pont de M. Telford est à environ 32 mètres 1/2 (100 pieds) du niveau de la haute mer ; celui du pont de M. Challey se trouve à 51 mètres (156 pieds) du niveau de la Sarine.

M. de Candolle a pris dans la ville de Paris des termes de comparaison qui font concevoir mieux encore que tous ces nombres, le grandiose de la construction de M. Challey : Qu'on se figure un pont d'une seule arche, dont la longueur serait égale à celle de la grille du Carrousel, ou, si l'on veut, à la distance des deux guichets correspondants des deux galeries, qu'on place le plancher à une élévation un peu inférieure à celle des tours Notre-Dame, ou à huit mètres plus haut que le sommet de la colonne de la place Vendôme, et l'on aura une idée du pont de Fribourg.

Nous autres, Lyonnais, nous pouvons nous le représenter en supposant, au-dessus de la place de Bellecour, un pont étendu d'une façade à l'autre ; le pont de Fribourg est, à un mètre près, de cette longueur. Mais le plancher du pont doit être supposé vu d'en bas à 50 pieds au moins encore au-dessus des toits des façades.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE

DU CHOLÉRA-MORBUS ASIATIQUE

Observé à Marseille, pendant les mois de juillet et d'août 1835, par les vingt-un membres de la commission lyonnaise (1).

Le choléra éclate, à Marseille, le 7 décembre 1835, règne épidémiquement dans cette ville jusqu'au 31 mars suivant, y atteint dans cet espace de temps 1817 personnes, en fait mourir 854. De là, il passe dans le var, frappe Toulon, y exerce d'affreux ravages. A peine les Marseillais ont-ils dû s'effrayer ; ils doutent encore de la nature du fléau qui vient de moissonner quelques-uns de leurs concitoyens : ils remercient le ciel et volent au secours de leurs frères du Var. Cependant, le 12 juillet, douze habitants de Marseille meurent du mal asiatique. Le lendemain, seize succombent ; le surlendemain, il y a vingt-sept victimes. La mortalité va croissant. Les 24, 25, 26, l'épidémie foudroie quinze cents personnes, et l'épouvante est à son comble. On fuit, on se presse sur toutes les routes. Des hommes, des fonctionnaires que le devoir attache au théâtre de l'épidémie, dans ces circonstances graves, ont disparu. C'est en vain que les médecins redoublent de zèle et d'activité ; c'est en vain qu'ils se multiplient jour et nuit, leur nombre est insuffisant : les secours manquent. Resté presque seul et inébranlable à la tête de l'administration municipale de cette ville désolée, M. Consolat fait face à l'orage. Il calme les séditieux, empêche le pillage, pourvoit autant que possible à tous les besoins, même aux inhumations extraordinaires, et fait demander par le télégraphe à M. le préfet du Rhône des médecins, des étudiants en médecine, des pharmaciens.

(1) Lyon, Rossary, octobre 1835, in-8° de 145 pages.

A cette époque, Lyon était trop sous l'empire de la terreur qu'inspirait à nos départements voisins la crise cholérique du Midi pour qu'on pût sans inconvénients faire un appel public au dévouement des hommes de l'art. On ne put qu'adresser à l'Hôtel-Dieu la demande des autorités des Bouches-du-Rhône. A l'instant, les inscriptions dépassent les besoins. Trois médecins, dix-sept élèves et un pharmacien partent sur-le-champ, et le 29 ils secouraient déjà les cholériques de Marseille, avant que nos concitoyens fussent instruits de leur départ. Le surlendemain, MM. les docteurs Fraisse, Ramadier et Boiron obtenaient l'honneur d'aller partager les travaux des Lyonnais qui les avaient précédés sur le théâtre de l'épidémie, et, le 31, ils étaient en fonction. Ils ont publié, et nous avons fait connaître leurs observations sur la maladie qu'ils ont affrontée et combattue. L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est celui de la première colonie médicale qui partit de notre ville pour voler au secours des Marseillais. Elle raconta leur courage; son exemple retint ceux que la peur avait ébranlés. Enfin, son arrivée n'eut pas des résultats moins heureux que celle des médecins de Paris qui, en 1720, lors de la peste qui tua quarante mille Marseillais, accoururent pour répandre dans cette malheureuse ville les bienfaits de leur art. A cette époque, le magnanime Belzunce, évêque de Marseille, était resté seul avec l'intrépide Fortia de Piles, quelques religieux et deux médecins que la mort avait épargnés. Ils bravèrent le danger jusqu'à la fin, portant aux malades les secours de la médecine et de la religion. De même, lorsque nos médecins lyonnais entrèrent dans cette ville, ils ne trouvèrent debout pour secourir leurs compatriotes que le brave Consolat, une partie du clergé, quelques généreux citoyens, dont quelques-uns s'occupaient encore d'administration municipale, tandis que les autres, mêlés aux médecins, alimentaient les bureaux de secours et donnaient l'exemple du dévouement. Parmi ces derniers, M. Hippolyte Rey se distinguait surtout par son zèle, son courage, et par les bons offices qu'il rendait à nos médecins de Lyon. M. Hippolyte Rey est un partisan ardent et éclairé des doctrines libérales. Nous sommes amenés à faire cette remarque, parce que les gens du juste-milieu de Marseille ont pensé que leur vie est trop utile au ministère pour la compromettre dans cette circonstance. Les *Barthélemy* du pays fuyaient par toutes les routes, laissant, sans doute avec dédain, à l'alliance carlo-républicaine l'honneur mesquin et dangereux de soulager les mourans et d'ensevelir les morts.

Rien de ce que nous venons de dire n'est dans le livre que nous signalons. Cet ouvrage, le trois-centième peut-être qui se publie sur le choléra-morbus, depuis que ce mal terrible a envahi nos contrées de l'Europe, se distingue modestement de ceux qui l'ont précédé. Il n'enseigne rien sur la nature, le mode de propagation et le traitement du fléau asiatique, et pourtant il est une des productions les plus utiles que nous ayons jusqu'à ce jour sur ce sujet. L'auteur de cette œuvre littéraire et scientifique, M. Monfalcon, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui a si bien dirigé, à Marseille, les travaux et le zèle de la commission lyonnaise, à la tête de laquelle il se trouvait, fait connaître en quelques lignes ce que renferme d'important ce recueil de ses observations et de celles de ses collègues, recueilli dans la rédaction lui appartenait naturellement. Il s'exprime ainsi : « Nous ne croyons pas que notre mission nous ait donné le droit de publier à notre tour une monographie du choléra. Ce que nous devons dire, c'est ce que nous avons vu de spécial à l'épidémie de Marseille; les seuls points sur lesquels il nous soit permis d'insister, ce sont ceux qui peuvent servir à une intelligence plus parfaite de son histoire. Il y avait néanmoins, dans l'étude du choléra asiatique, quelques sentiers peu battus à explorer : l'un, c'est celui des recherches statistiques, pierres d'attente sur lesquelles la science bâtit certainement un jour; l'autre, c'est l'étude de l'organisation des secours publics pendant l'imminence d'une épidémie de choléra. Si le temps n'est pas venu encore d'entrer dans le premier, nous avons pu du moins pénétrer dans le second, et, au récit de ce qui s'est fait à Marseille pour l'administration des secours, joindre notre avis sur ce qu'on pourrait faire ailleurs, si une conjoncture semblable venait à s'y présenter. »

C'est surtout sous ce dernier point de vue que cet opuscule sera utile aux hommes qui auront à organiser de semblables secours; et, sous ce rapport, nous le signalons aux administrateurs municipaux, dont le zèle et l'activité sont toujours assez grands quand le choléra vient surprendre leurs concitoyens, mais qui manquent de connaissances nécessaires et d'instructions suffisantes pour cette organisation.

Au surplus, l'histoire du choléra de Marseille par la commission lyonnaise ne fait que confirmer ce que nous étions en droit de présumer, savoir : que durant les périodes d'accroissement et d'état de la maladie asiatique épidémique, tous les traitemens sont indifférens, parce qu'ils sont absolument infructueux; que l'homœopathie n'a fait, à Marseille, que du charlatanisme; qu'elle n'a eu à traiter que deux cholériques avérés, qui sont morts en peu d'heures; que les décès par le choléra n'ont pas toujours été enregistrés fidèlement à l'état civil de cette ville; que plus de 3,600 habitans de Marseille ont succombé à la maladie, bien que sa population eût diminué de moitié par l'émigration de 65 mille personnes.

Les populations sont solidaires les unes des autres dans tous les cas de grande calamité publique. La population lyon-

naise a payé son tribut de secours, durant l'épidémie de Marseille; six médecins, dix-huit pharmaciens et étudiants de notre ville ont acquitté pour nous cette dette d'humanité. Un plus grand nombre était prêt à partir, si leur présence eût été nécessaire. Nous savons que plusieurs de nos médecins se sont fait inscrire officieusement dans différents arrondissemens du midi, pour le cas où ces arrondissemens seraient envahis par le choléra. C'est ainsi que nos docteurs répondent à cette singulière assertion de M. Rivière de Larque, dans son rapport à la chambre des députés sur le nouveau projet de loi sur les patentes : « Aucune considération d'intérêt général ne réclame une exemption d'impôt sur les bénéfices que les médecins retirent de leur profession. »

Il est de notre devoir d'inscrire ici les noms des membres de la commission lyonnaise dont les services ont valu notre pays les remerciemens des malheureux Marseillais.

Les voici :

Docteurs en médecine.

MM. Monfalcon.
Colrat (Adolphe).
Levrat (Elisée).

Chirurgiens internes de l'Hôtel-Dieu.

MM. Aillaud.
Colrat (Victor).

Etudiants en médecine.

MM. Rrèzard.
Chantelot.
Denis.
Feuillant.
Gelas.
Girardon.
Granyoinet.
Lassaigne.
Lièvre.
Mabboux.
Marguerith.
Munet.
Revol.

Pharmacien.

MM. Girard (Auguste).

Etudiants en pharmacie.

MM. Arnaud.
Guillon.

A M. le rédacteur du Censeur.

Lyon, le 12 octobre 1835.

Monsieur,

Nous avons annoncé que nous avions monté un métier de soie éclairé au gaz, ce métier est en pleine activité depuis plusieurs jours. Une pièce de satin blanc d'argent déjà terminée est déposée dans les magasins de MM. Michel frères, fabricans, place Croix-Paquet, maison Ricard, qui avaient bien voulu nous la confier. MM. les fabricans et chefs d'ateliers que la question intéresse, sont invités à aller visiter cette pièce, pour s'assurer que l'usage du gaz d'huile de résine n'a aucun inconvénient pour la fabrication des étoffes de soie de couleurs tendres, et que cette pièce est d'un blanc aussi pur que si elle eût été fabriquée dans les plus beaux jours d'été.

Une seconde pièce de satin blanc *mat*, est montée sur le métier, qui travaille tous les soirs jusqu'à neuf heures, rue Sainte-Catherine, n° 5, au 2^e étage.

MM. les fabricans et chefs d'ateliers, sont invités à venir examiner notre système d'éclairage, afin d'en reconnaître les avantages.

Agréer, etc.

G. DANRÉ et Cie.

AVIS.

(1421) La fabrication du sucre indigène, qui prend un si rapide essor dans le Midi, ne sera plus, à l'avenir, tributaire du nord de la France pour les appareils dont elle a besoin. M. Martin de Roessincoart, dont les travaux en faveur de cette industrie sont déjà connus de tout le monde, va former à Lyon un établissement spécial de construction, où les fabricans du midi pourront s'approvisionner de tout ce qui leur sera nécessaire. Les industriels peuvent s'adresser à lui, chez M. Depralon, marchand de fers, quai du Rhône, où seront établis les principaux ateliers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE APRÈS FAILLITE.

Ensuite de l'autorisation de M. le juge-commissaire, D'un char à deux roues, six carrioles, deux grosses charrettes, six charrettes dites maringotes, dont une à un caisson, avec leurs agrès, tels que bâches, cordes, etc., et un mulet, dans les remises de l'hôtel du Mont-Cenis, Grand Rue, n° 102, à la Guillotière.

Le samedi dix-sept octobre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, il sera, par l'un de MM. les commissaires-priseurs, procédé, au lieu sus-indiqué, à la vente aux enchères et au comptant desdits objets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

Les syndics provisoires,
L. BOURDIN, ODDOS.

ANNONCES DIVERSES.

(1333 7) *A VENDRE.*—Un fonds de café construit à neuf et très achalandé, situé place des Jacobins. S'adresser au bureau du journal.

(1390 2) *A VENDRE de suite.*—Fonds de café situé à la Croix-Rousse, dans une des plus belles positions de la place, bien achalandé. Les personnes qui l'occupent désirent se retirer. On donnera les facilités convenables pour le paiement moyennant de bonnes sûretés.

S'adresser au bureau du journal.

TERRE DE MONTMAIN.

DOMAINE PATRIMONIAL.

A VENDRE PAR LICITATION,

TOUS ÉTRANGERS ADMIS,

Par le ministère de M^e Fondet, notaire à Seurre (Côte d'Or).

Cette terre qui est située dans le canton de Seurre, se compose de :

- 1^o Un château, de vastes bâtimens de fermes, cours, jardins, pièce d'eau, bois d'agrément, etc.
- 2^o 586 hectares 18 ares 80 centiares (ou 1,710 journaux de bois en une seule pièce.
- 3^o 105 hectares 51 ares 10 centiares de terres labourables.
- 4^o 22 hectares 70 ares 70 centiares de prés.
- 5^o 18 hectares 75 ares en nature d'étangs.
- 6^o Une tuilerie avec bâtimens à l'usage du tuilier.

Le prix du bail résultant d'actes authentiques s'élève à la somme de 32,365 f. 50 c.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Fondet.

L'adjudication préparatoire aura lieu en ladite étude le dimanche 8 novembre 1835.

M. Girard, avoué à Beaune, et M^e Fondet, notaire à Seurre, donneront tous les renseignemens qui seront demandés. (1423)

**COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.**

L'objet des assurances sur la vie est de garantir des moyens d'existence aux veuves et aux orphelins, des augmentations de revenu aux rentiers; d'assurer, en cas de mort d'un débiteur, le recouvrement d'une créance.

La Compagnie existe depuis 1819. — Deux fois par an, elle expose à ses actionnaires et à ses assurés l'état de sa situation et de ses progrès. Ses opérations sont garanties par les biens meubles et immeubles qu'elle possède.

Le taux des rentes viagères est fixé selon l'âge; il est de 7 f. 75 c. à 50 ans; — de 8 fr. 80 c. à 52 ans; — de 9 fr. 10 c. à 57 ans; — de 10 fr. 20 c. à 61 ans; — de 11 fr. 35 c. à 64 ans; — de 12 fr. 40 c. à 66 ans; de 13 fr. à 70 ans.

Les arrérages sont payés sans certificat de vie, et à jour fixe.

Les bureaux de la compagnie sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n. 1. (1357 3)

LIBRAIRIE.

**LE MUSÉE
DES FAMILLES.
3^e ANNÉE.**

COMMENÇANT AU MOIS D'OCTOBRE.

Prix : 5 f. 20 c. et 7 f. 20 c. par la poste.

Le bureau central est à Lyon, rue de la Préfecture, n° 6, au 2^e. (1409 2)

Spectacles du Vendredi 16 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

Gustave III, ou le Bal Masqué, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

Thérèse ou l'Orpheline de Genève, drame. — La Chanoinesse, vaudeville.

BOURSE DE PARIS du 14 octobre.

La hausse des fonds français continue. Les cours des valeurs espagnoles sont à peu près stationnaires. Aucune nouvelle n'a influencé aujourd'hui la spéculation.

Cinq pour cent,	108 ^f 60	108 ^f 70	108 ^f 55	108 ^f 70
— fin courant,	108 ^f 65	108 ^f 75	108 ^f 65	108 ^f 75
Quatre pour cent,	98 ^f 80			
Trois pour cent,	82 ^f	82 ^f 5	82 ^f	82 ^f 5
— fin courant,	82 ^f 10	82 ^f 20	82 ^f 10	82 ^f 15
Rentes de Naples,	99 ^f 40	99 ^f 50	99 ^f 40	99 ^f 50
— fin courant,	99 ^f 50	99 ^f 55	99 ^f 50	99 ^f 55
Rentes perpétuel.,	33 1/4	33 1/4	33 1/4	33 1/4
Emprunt cortès,	"			
Act. de la banque,	"			
Quatre canaux,	1215	1217	50	
Caisse hypothec.,	700			
Emprunt d'Haïti,	"			



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.